



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarrail

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

Réunion telegram du 01/08/2025

Président : M. Pierre MICHEAU

Présents : Messieurs Tisseur Jérôme, Lopez Cédric, Khouchane Nasser, Valat Guillaume, Tayebi Jihed, Renou Laurent, Vivo Sebastien, Moureau Benjamin, Varilles Franck, Carrasco David, Drouin Alain, Boffelli Patrice, Robert Tristan, Peyras Thomas, Barthe Bernard, Froment Nicolas, Talandier Francis, Flamant David

Mesdames Dumons Marie Eve, Bellaboid Myriam, Giner Fabienne

Excusé : Montespan Henri

Mutés Supplémentaires article 57 du Statut Educateur

CLUB	AFFILIATION	ÉDUCATEUR Diplômé	NOMBRE DE MUTÉS	ÉQUIPES
Fc Trapel	548191	Bonnicel S(BMF)	2	Senior D1
Fc Trapel	548191	Vilaspasa F(BMF)	2	Senior D3
Usa Pezens	527203	Gine N (BEF)	2	Senior D1
Co Castelnaudary	540546	Escribe S (CCFISE SENIOR)	2	Senior D1
Rc Badens	548103	Bernard C (Cfi U19)	2	U 17 district
Fa Carcassonne	548132	Bellabiod M DFCJ coach jeune	2	U15 D1
Ocsm	552807	Fernandiz J (dfcj)	2	U15 (1)
Ocsm	552807	Silvadesa R (dfcj)	2	U15 (2)
Ocsm	552807	Lutz R (dfjc)	2	U17 (1)



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarrail

CLUB	AFFILIATION	ÉDUCATEUR Diplômé	NOMBRE DE MUTÉS	ÉQUIPES
Ocsm	552807	Rodriguez C cfi U14/U19	2	U17 (2)
Ocsm	552807	Marillat M (BEF)	2	Senior D1
Ocsm	552807	Tardieu S (BMF)	2	Senior D2
Ocsm	552807	Favard D (Cfi U13)	1	U12 (1)
Ocsm	552807	Barriac J (Cfi U19)	2	U19
Ocsm	552807	Lefrancois C (CFI U10/U13)	1	U13(1)
Ocsm	552807	Pauthe D Cfi U14/U19	2	U12 (2)
F Caux et Sauzens	564555	Batx J(ccfise senior)	2	Senior D3

Le comité Directeur lors de la réunion du 01/08/2025 en boucle telegram a validé les demandes de mutés supplémentaires en vertu de L'article 57 des Statuts Éducateurs.

Ces Mutés sont utilisables dans les compétitions gérées par le district de l'Aude uniquement et sont uniquement des joueurs frappés du cachet mutation et non Hors Période.

Le Comité rappelle que les éducateurs inscrits sur le tableau ci-dessus devront être inscrits sur la fmi et présents sur le banc et que des contrôles pourront être effectués lors de la saison, les clubs ne respectant pas ces conditions pourront être sanctionnés par la commission compétente.

Les clubs désirant faire la demande de muté ont jusqu'au 30/09/2025 pour en faire la demande au secrétariat du district passé ce délai plus aucune demande ne sera accordée.

Validation des dispositions communes

Le Comité Directeur lors de cette même réunion valide les dispositions communes.

Secrétaire Général
Pierre Micheau

Varilles Franck